

ADAPTATION DES LOGEMENTS SOCIAUX À LA PERTE D'AUTONOMIE

📍 Référence : LS33

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 2 jours



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

☎ 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :

Professionnels du bâtiment, techniciens de maintenance, diagnostiqueurs, architectes, conducteurs de travaux, salariés de bailleurs sociaux



Prérequis :

Aucun

Objectifs :

- ✓ Connaître les obligations des bailleurs sociaux liées aux lois de 2005, 2015, loi ELAN et leurs incidences pratiques
- ✓ Développer une approche méthodologique globale et multidimensionnelle de l'adaptation des logements

Programme :

1. Connaître les obligations du bailleur

- La loi du 11 février 2005 relative aux personnes en situation de handicap
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- La loi ALUR
- La loi ELAN
- La loi ASV

2. Définir une politique d'accompagnement du vieillissement

- L'identification des besoins
- Les réponses architecturales et techniques adaptées
- Travaux de Réhabilitation
- Maintenance
- Gestion locative
- Dimensions pluridisciplinaires
- Registre de Prix Unitaire

3. Les aménagements dans le bâti existant

- Travaux en site occupé
- Les aménagements intérieurs/extérieurs
- Contraintes techniques - existants/neufs
- Accessibilité
- La domotique

4. Identifier les principaux financements

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- Les maisons départementales des personnes handicapées